

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Aux membres du
Conseil intercommunal
de l'ARASPE

Prilly, le 25 novembre 2018

L'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE est convoquée

**Mercredi 5 décembre 2018, à 19 heures,
Aula du Collège des Trois Sapins.**

Ordre du jour :

1. Opérations préliminaires: contrôle des présences (appel), ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal du 7.06.2018
3. Assermentations des représentants des Communes de
 - Daillens
 - Jouxens-Mézery
 - Oulens-sous-Echallens
4. Communications du Bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Préavis 3 – 2018 sur le budget 2019
7. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
8. Questions et divers
- 8.1 Communications de la Direction
- 8.2 Discussion générale

Pour le Bureau du Conseil intercommunal
la secrétaire :

